

Questions au Feuilleton

LES CRITÈRES GÉNÉRAUX POUR LA CONSTRUCTION DES GARES MARITIMES—CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question n° 634—M. Forrestall:

1. Quels critères généraux sont observés pour la construction des gares maritimes relevant du Conseil des ports nationaux, pour chaque type d'installation portuaire envisagé?

2. Le Conseil des ports nationaux prend-il les décisions finales en matière d'agrandissement portuaire, comme dans le cas des installations de Jacques-Cartier ou d'Halterm, ou cette tâche incombe-t-elle au gouvernement et au ministre des Transports?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Les critères généraux sur lesquels on se fonde pour décider la construction des installations maritimes aux ports sont la faisabilité technique, la justification économique, la viabilité financière et l'adaptation à l'environnement.

2. Le budget d'immobilisations total du Conseil des ports nationaux est approuvé par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des Transports, du président du Conseil du Trésor et du ministre des Finances. Chaque projet est alors approuvé par le Conseil du Trésor et ensuite par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Transports, avant que les fonds nécessaires ne soient accordés.

LES PROGRAMMES ÉDUCATIFS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

Question n° 642—M. Gauthier (Ottawa-Vanier):

1. a) Des négociations sont-elles présentement en cours et b) des ententes sont-elles prévues concernant les productions de Radio-Canada à la télévision et à la radio, susceptibles de servir dans le domaine de l'éducation, mais qui, en raison des droits d'auteur, des permis, des droits de retransmission et autres, ne sont pas disponibles en ce moment aux conseils scolaires provinciaux?

2. Des études ont-elles été effectuées sur a) le coût de rachat de ces droits, b) les possibilités d'accès gratuit à ces productions pour les conseils scolaires, c) le mode de distribution envisagé et d) les règlements relatifs à ces productions et, dans l'affirmative, le ministre est-il en mesure d'en communiquer les résultats?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. a) Non; b) Oui.

2. a) Oui, bien qu'il s'agisse plutôt «d'acquérir» que de «racheter» de tels droits; b) Diverses modalités d'accès sont à l'étude pour les écoles et autres usagers; c) Oui; d) Oui, si par «règlements» on entend les conditions d'utilisation fixées par Radio-Canada. Je ferai connaître les résultats de ces études lorsqu'ils seront disponibles.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES CONTRATS ACCORDÉS À LAPOINTE TRANSPORT LTÉE

Question n° 653—M. Grafftey:

1. Quels contrats de transport ont été accordés par le ministère des Affaires extérieures à Lapointe Transport Ltée du 105, boul. Industriel à Longueuil (Québec), depuis le 1^{er} janvier 1972?

2. A combien s'élevait chaque contrat?

3. Y a-t-il eu des appels d'offres dans chaque cas et, dans la négative, pourquoi?

[Mr. Ouellet.]

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Aucun.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

*LE PROGRAMME DE L'UNICEF

Question n° 681—M. Fairweather:

A-t-on demandé au Canada de contribuer au Programme de l'UNICEF d'aide aux mères et aux enfants de l'Indochine et, dans l'affirmative, comment le Canada a-t-il répondu à cet appel spécial?

[Français]

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'UNICEF a adressé une demande au gouvernement canadien concernant le programme susmentionné et cette demande est présentement à l'étude. Néanmoins, l'ACDI a déjà demandé à l'UNICEF d'agir comme agent intermédiaire dans le cadre d'un projet d'assistance bilatérale de \$500,000 dans le domaine de la santé avec la République Khmère, l'un des pays couverts par le programme spécial de l'UNICEF. L'objet du projet bilatéral canadien est similaire à celui du programme de l'UNICEF en ce qu'il consiste à procurer des fournitures médicales à plusieurs cliniques médicales. De plus, le Canada a annoncé ce mois-ci aux Nations unies que, sujet à l'approbation du parlement, l'ACDI portera sa contribution au budget général de l'UNICEF pour l'année financière 1975-1976 à \$3.5 millions, ce qui représente une augmentation de 40 p. 100 par rapport à la contribution canadienne pour 1974-1975, qui marquait elle-même un accroissement de 30 p. 100 à la contribution versée en 1973-1974.

GRC—LA LANGUE MATERNELLE CHEZ LES FONCTIONNAIRES DE LA CATÉGORIE DES CADRES

Question n° 698—M. Jelinek:

1. Dans la Gendarmerie royale du Canada, quelle est la langue maternelle des hauts fonctionnaires de la catégorie des cadres équivalente à la catégorie SX dans la Fonction publique du Canada?

2. Combien d'entre eux gagnent plus de \$25,000 par année?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. Parmi les 20 membres de la GRC de la catégorie des cadres équivalente à la catégorie SX dans la Fonction publique, il y en a: 14 dont l'anglais est la langue maternelle; 4 dont le français est la langue maternelle; 1 dont l'ukrainien est la langue maternelle; 1 dont le finnois est la langue maternelle.

2. Tous.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES IMMIGRANTS FRANCOPHONES

Question n° 206—M. Herbert:

1. Pour chacune des cinq dernières années pour lesquelles nous disposons de statistiques, quels sont les quatre pays ayant fourni le plus grand nombre d'immigrants de langue maternelle française?

2. Combien y a-t-il d'immigrants pour chacun de ces pays?

3. Dans chaque cas, combien ont manifesté le désir de s'établir dans la province de Québec?

(Le document est déposé.)